

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1404

3 juin 2015

### SOMMAIRE

20140726 Holding S.à r.l. ....	67367	Saltgate S.A. ....	67371
Finesti S.A. ....	67347	S.C. Management (Luxembourg) S.A. ....	67374
Finsur S.à r.l. ....	67348	Seema Management S.à r.l. ....	67376
Food Delivery Holding 15 S.à.r.l. ....	67346	S.I.P. Investments S.A. ....	67376
Food Delivery Holding 16 S.à.r.l. ....	67346	Star Care Luxembourg a.s.b.l. (Star Care) ...	67368
Food Delivery Holding 20 S.à.r.l. ....	67346	Survicam S.à r.l. ....	67384
Food Delivery Holding 21 S.à r.l. ....	67347	Talia Investments S.A. ....	67384
Globe Express Services ....	67392	Tarp Trade & Licence S.A. ....	67380
Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l. ....	67351	Taunus GP S.à r.l. ....	67377
Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l. ....	67351	TEIF Luxembourg Investments S.à r.l. ....	67381
Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l. ....	67352	TEIF Luxembourg S.à r.l. ....	67381
Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l. ....	67351	Tele Columbus Management S.à r.l. ....	67378
HIC Group International Luxembourg ....	67352	Telecom Italia Capital ....	67384
Hussard 1 S.à r.l. ....	67352	Telectronics S.A. ....	67382
Hyacintho Numerus ....	67348	Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l. ....	67380
InterAssets S.A. ....	67350	Temaco S.à r.l. ....	67383
Lyxor Quantitative Fund ....	67384	Tempo S.A. ....	67384
Medacta S.A. ....	67384	Tesa Real Estate S.A. ....	67383
Pfizer PFE Norway Holding S.à r.l. ....	67385	Tierra de Cafe G.m.b.H. ....	67382
Ramkey s.à r.l. ....	67385	TKMB-Participations S.A. ....	67382
Redalpine Capital I S.C.S., SICAR ....	67383	Toca S.à r.l. ....	67383
Reiserbann S.A. ....	67375	Tourist Investments S.A. ....	67382
Retrouvilles Concept S.A. ....	67375	Wood and Metal Structures S.à r.l. ....	67353
RMC-Consulting S.à r.l. ....	67375	WW Brand S.à r.l. ....	67353
Rosny S.A., SPF ....	67376	XRV Holdings S.à r.l. ....	67353
Rosy Blue International S.A. ....	67373	Yaletipart S.A. ....	67365
RPSE Lunghezza S.à r.l. ....	67374	Zebedee S.A. ....	67366
RUBINO Société Civile ....	67374	Zephyra Invest ....	67367
Saltgate S.A. ....	67376	Z-Estima ....	67365
		Zeus Telecom S.à r.l. ....	67367
		Zulia S.A. ....	67367

**Food Delivery Holding 15 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.028.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 15. S.à r.l.

Référence de publication: 2015054835/21.

(150063182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Food Delivery Holding 16 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.968.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2015054836/21.

(150063246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Food Delivery Holding 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.009.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 20. S.à r.l.

Référence de publication: 2015054841/21.

(150063159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Food Delivery Holding 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.901.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 21. S.à r.l.

Référence de publication: 2015054842/21.

(150063204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Finesti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2014*

6<sup>ème</sup> point: Nomination d'administrateurs

Le Président soumet au suffrage de l'assemblée, la résolution suivante:

(5<sup>ème</sup> résolution):

"Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition des actionnaires, nomme en tant qu'administrateurs pour un mandat d'une durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2017:

- Monsieur Robert Scharfè, né le 26 novembre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II,
- Monsieur Bernard Simon, né le 22 septembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II,
- Monsieur Dominique Valschaerts, né le 4 juillet 1960 à Charleroi/Belgique, demeurant à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II,"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7<sup>ème</sup> point: Nomination du réviseur d'entreprises agréé

Le Président soumet au vote la résolution suivante:

(6<sup>ème</sup> résolution):

"L'Assemblée générale nomme en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour l'exercice 2015, la société Ernst & Young S.A., réviseurs d'entreprises, Luxembourg".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Maurice BAUER

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2015054850/30.

(150063002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Finsur S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.196.

En date du 24 mars 2015, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé François Suraud, avec adresse au 18, rue Chazière, 69004 Lyon, France, a cédé la totalité de ses 5.000 parts sociales à Florian Suraud avec adresse au 22, Cleveland Square, Apt F, W2 6 DG London, Royaume-Uni, qui les acquiert;
- l'associé Anne Taisne-Suraud, avec adresse au 7, rue Vergniaud, 92300 Levallois, France, a cédé la totalité de ses 1.125 parts sociales à Florian Suraud, précité, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique de la société est Florian Suraud, précité, avec 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054852/16.

(150063075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Hyacintho Numerus, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3656 Kayl, 69, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg F 10.358.

**STATUTS**

Agostini Kim, 69, rue Michel, L-3656 Kayl, salariée, nationalité luxembourgeoise

Tennina Valeria, 12A, rue Grand-Duchesse Charlotte L-4430 Belvaux, élève, nationalité luxembourgeoise

Clemens Kevin, 32, rue Charles de Gaulle L-4459 Soleuvre, sans emploi, nationalité luxembourgeoise,

Et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**- Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte le la dénomination 'Hyacintho Numerus' Association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- De regrouper des personnes de toutes nationalités, intéressées à la mise en place de workshops créatifs et plus spécifiquement la création d'histoires de fantaisie, au vidéo tournage, ceci combiné avec des aspects pédagogiques et éducatifs. Le but est de rassembler des jeunes afin de créer des clips créatifs mais aussi des clips dans le cadre de la prévention. Le matériel ainsi regroupé sera utilisé dans des partenariats ou peut même être le but de partenariats avec des institutions telles que maison relais, crèches, maison des jeunes, écoles et lycées.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association a son siège social à Kayl. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

**- Exercice social**

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**- Membres**

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Art. 9.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

#### - Cotisation

**Art. 12.** Les membres fondateurs, de même que tout autre membre de l'association seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut dépasser 10 euros.

**Art. 13.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

#### - Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres la demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 17.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne
- la nomination et révocation des administrations et des éventuels réviseurs de caisse
- l'approbation des budgets et comptes
- la dissolution de l'association
- l'exclusion d'un membre

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul membre empêché.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

#### - Administration

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président et un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

**Art. 22.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- l'autofinancement
- subsides, bourses et subventions
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

#### **- Modification des statuts, dissolution et liquidation**

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles modifiées comme suit:

- La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

#### **- Dispositions finales**

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Fait à Kayl, le 09/04/15.

Les membres fondateurs

Kim Agostini / Kevin Clemens / Valeria Tennina

*Présidente / Trésorier / Secrétaire*

Référence de publication: 2015054901/113.

(150062996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

#### **InterAssets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.045.

—

Mit Gesellschafterbeschluss vom 25. Februar 2015 wird Herr Bernd Hartmann (geschäftsansässig: Taunusanlage 1, D-60329 Frankfurt am Main, Deutschland) ab dem 1. April 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2019 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestimmt.

Der Verwaltungsrat setzt sich damit ab dem 1. April 2015 aus den Herren Paul Diederich, Bernd Hartmann (stellvertretender Vorsitzender) und Gerd Kiefer (Vorsitzender) zusammen.

Luxemburg, den 13. April 2015.

InterAssets S.A.

Gerd Kiefer / Anja Müller

Référence de publication: 2015054917/15.

(150063134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

638 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

11.862 Anteile.

Référence de publication: 2015054887/22.

(150062600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015054888/19.

(150062600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.661.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.



- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerces et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

638 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

11.862 Anteile.

Référence de publication: 2015054893/22.

(150062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Hussard 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.787.

—  
EXTRAIT

Il est constaté que l'adresse ou les livres et documents de la Société, liquidée en date du 9 décembre 2013, se situe désormais au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054898/13.

(150063027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.661.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015054892/19.

(150062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2015.

*Pour HIC Group International Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054909/12.

(150063121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---



**Wood and Metal Structures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 191.858.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 janvier 2015 que Monsieur Michel STREIFF, gérant de sociétés, né le 7 juillet 1972 à Saint-Avold (France), demeurant au 171, rue de Saint Avold, F-57730 Altwiller, a cédé l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée Wood And Metal Structures S.à r.l. à la société à responsabilité limitée Giulianova S.à.r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 918.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

*Pour la Société*

*La Gérance*

Référence de publication: 2015055266/17.

(150063147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**WW Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 178.702.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le gérant en date du 13 avril 2015*

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055267/11.

(150063096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**XRV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.049.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Laascat SA de CV, a company under the laws of Mexico, having its registered office at Av. México # 700 Int. 115, San Jeronimo Lidice, La Magdalena Contreras, México D.F. C.P. 10400 and registered with the Trade and Company Register in Mexico under the number 171,642 (the Subscriber),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Section I. - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "XRV Holdings S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

## Section II. - Articles of association

### Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

#### 1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “XRV Holdings S.à r.l.”

#### 1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

### Art. 5. Share capital.

#### 5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### 5.2 Contribution to a “capital contribution” account

The Company may receive contributions in own equity unremunerated by shares booked in the “(position 115 Chart of Accounts).

These equity contributions unremunerated by shares confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the provider depending on the initial duration..

**Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

#### **Art. 12. Management.**

##### 12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

##### 12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if

all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### 12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

#### 12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and,

to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### **Art. 15. General Meetings.**

##### 15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

##### 15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**

##### 16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

##### 16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

##### 16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (½) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.



At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon as and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The first financial year begins as per today's date and ends on 31 December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party Lasscat SA de CV, which hereby subscribes to fifteen thousand (15,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) and therefore the amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) corresponds to the amount of thirteen thousand three hundred ninety-eight euro and seventy-three Cent (EUR 13,398.73) according to the exchange rate published on XE.COM on February 27<sup>th</sup>, 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Is appointed as Manager for an unlimited period:

(i) Castle Services S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 152622.

2. The Company shall have its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Laascat SA de CV, une société constituée en vertu des lois de Mexique, ayant son adresse au Av. México # 700 Int. 115, San Jeronimo Lidice, La Magdalena Contreras, México D.F. C.P. 10400 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés en Mexique sous le numéro 171,642 (le Souscripteur),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résident professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Section I. - Définitions**

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "XRV Holdings S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;



Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

## Section II. - Statuts

### Art. 1er. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

#### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " XRV Holdings S.à r.l.".

#### 1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

### Art. 5. Capital social.

#### 5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille US Dollars (15.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (1,- USD) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses

Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

#### 5.2 Apport au compte de "capital contribution"

La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des Parts Sociales, lesquels apports seront enregistrés au poste «115 du Plan Comptable».

Ces apports en capitaux propres non rémunérés par des Parts sociales ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 12. Gérance.**

##### 12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

##### 12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### 12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

#### 12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

#### 12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### 12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible,

aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### **Art. 15. Assemblées Générales.**

##### 15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

##### 15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

#### **Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.**

##### 16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

##### 16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

##### 16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins

les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### 16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

**Art. 20. Liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (¾) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale..

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence en date d'aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante Lasscat SA de CV, qui par la présente souscrit à quinze mille (15.000) parts sociales d'un US Dollar (1,- USD) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de quinze mille US Dollars (15.000,- USD) et donc le montant de quinze mille US Dollars (15.000,-USD) se trouve dores et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La somme de quinze mille US Dollars (15.000,- USD) correspond à la somme de treize mille trois cent quatre-vingt-dix-huit et soixante-trois cents (EUR 13.398,73) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 27 février 2015.



### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant pour une durée illimitée:

a. Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 152622.

2. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 mars 2015. 2LAC/2015/5048. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055269/662.

(150063188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

### **Yaletipart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.633.

En date du 17 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

YALETIPART S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015055271/14.

(150063226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

### **Z-Estima, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 159.744.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Esmeralda MEUNIER, née à Ferrières (Belgique), le 7 novembre 1968, demeurant à Meadhouse, Lansdown Road, Bath BA1 5SY, UK.

Laquelle comparante, présente ou tel que représentée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Qu'elle est devenue propriétaire de la totalité des parts de la société à responsabilité limitée «Z-ESTIMA» avec siège social à L-9645 Derenbach, maison 91, suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 16 mars 2015.

Qu'elle déclare accepter, en tant que gérante, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession et déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

2) Qu'elle est donc l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Z-ESTIMA», ayant son siège à L-9645 Derenbach, Maison 91, constituée suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1204 du 4 juin 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour

3) Que la société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 159.744.

Le capital social de la Société est de douze mille six cents euros (12.600.-EUR) entièrement libéré, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune.

4) Qu'en tant qu'associée unique elle décide de procéder à la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ZESTIMA avec effet immédiat;

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles

5) Qu'elle décide d'acter la démission du gérant unique et lui donne décharge pour sa gestion jusqu'à ce jour.

6) Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société à responsabilité limitée Z-ESTIMA

Qu'elle approuve la situation les bilans et comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2013, respectivement 31 décembre 2014, et les bilans et comptes de pertes et profits de clôture arrêtés au 5 mars 2015

La situation des comptes de ladite société restera, après avoir été signé «NE VARIETUR» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Que la société à responsabilité limitée Z-ESTIMA est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les parts, elle est investi de tout l'avoir actif et passif de la société dont elle accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société à responsabilité limitée Z-ESTIMA se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

Qu'elle décide que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à B-4633 Soumagne, 105, rue Adoncour, où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour le dépôt et la publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (940,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meunier E., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2015. Relation: DAC/2015/5185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055275/54.

(150062850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

#### **Zebedee S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.



Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.  
L'assemblée générale du 3 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.  
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour ZEBEDEE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015055276/22.

(150062723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Zephyra Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.016.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055279/9.

(150062562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Zeus Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 161.845.

EXTRAIT

En date du 11 mars 2015, la société a décidé de nommer au poste de gérant avec effet immédiat et à durée indéterminée Mr TARI Guillaume demeurant professionnellement à 1 rue du Potager L-2347 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015055280/11.

(150062633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Zulia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.310.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055281/9.

(150062575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**20140726 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.768.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015*

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

20140726 Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015055282/22.

(150063241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Star Care Luxembourg a.s.b.l. (Star Care), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg F 10.357.

—  
STATUTEN

Zwischen den Gründungsmitglieder,

Laurence DECKENBRUNNEN 7, rue de la Montée L-3321 Berchem	Geburtstag: Geburtsort: Beruf:	22.07.1972 Bettembourg Employé privé
Wolfgang Karl BREMM 5, rue de Gasperich L- 5826 Fentange	Geburtstag: Geburtsort: Beruf:	09.07.1971 Aachen Employé privé
Lou WEIS 2, rue Antoine L-1131 Cessange	Geburtstag: Geburtsort: Beruf:	17.04.1980 Luxembourg Employé privé
Pascal URBIN am Brunnen, 8 D-5439 Palzem ot Kreuzweiler	Geburtstag: Geburtsort: Beruf:	07.08.1962 Differdange Employé privé
Jeff RAACH 48, rue Principale L-5367 Schuttrange	Geburtstag: Geburtsort: Beruf:	20.08.1987 Luxembourg Employé privé

und mit all jenen, die im Sinne der gegenwärtigen Satzung Mitglied werden, wurde eine Vereinigung ohne Gewinnzweck luxemburgischen Rechts gegründet, und zwar auf der Grundlage des abgeänderten luxemburgischen Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck sowie der folgenden Satzung:

**§1. Name, Sitz, Geschäftsjahr, Mittel.**

1. Der Verein führt den Namen "Star Care Luxembourg a.s.b.l. (Star Care)".
2. Star Care hat seinen Sitz in der rue de Bouillon 45, L-1248 Luxembourg.
3. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Wirtschaftsjahr endet am 31.12.2015.
4. Die Dauer des Vereins ist unbefristet.
5. Die Mittel zur Erfüllung der Zwecke von STAR CARE sollen aufgebracht werden durch Beiträge der Mitglieder, Geld- und Sachspenden, Stiftungen, letztwillige Verfügungen und sonstige unentgeltliche Leistungen.
6. Mittel des Vereins dürfen nur für die satzungsmäßigen Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten in Ihrer Eigenschaft als Mitglieder keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßige hohe Vergütungen begünstigt werden.

**§2. Vereinszweck.**

1. Der Verein verfolgt ausschließlich und hinsichtlich der in Absatz 2a) bis d) genannten Zwecke unmittelbar mildtätigen Zwecke. Er ist selbstlos tätig und verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.
2. Zweck des Vereins ist
  - a) die Förderung mildtätiger Zwecke durch Leistung von Hilfe an Menschen, die infolge ihres körperlichen, geistigen oder seelischen Zustands auf die Hilfe anderer angewiesen sind. Insbesondere soll hiermit Kindern und Jugendlichen geholfen werden. Dieser Zweck wird insbesondere verwirklicht durch die Bereitstellung von Hilfsangeboten und Durchführung von Projekten für kranke, behinderte und sozial benachteiligte Kinder und Jugendliche.
  - b) die Förderung der Kinder- und Jugendhilfe. Dieser Zweck wird insbesondere verwirklicht durch die Durchführung, den Erhalt und die Entwicklung von Projekten, die Anstöße geben und langfristig wirksam sind, für Kinder und Jugendliche.
  - c) die Förderung der öffentlichen Gesundheitspflege, insbesondere die Beteiligung an Projekten von Krankenhäusern und an sonstigen medizinischen Projekten, die sich mit der medizinischen Versorgung, insbesondere von Kindern und Jugendlichen, in aller Welt befassen.

d) die Förderung kultureller Zwecke, insbesondere durch Durchführung kultureller Veranstaltungen, deren Überschuss den in Absatz 2a) bis c) genannten Zwecken zugutekommt.

e) die Förderung der in Abs. 2a) bis c) genannten Zwecke durch die Beschaffung von Mitteln und deren Weiterleitung an eine steuerbegünstigte Körperschaft oder Körperschaft des öffentlichen Rechts, welche diese Mittel unmittelbar für diese Zwecke verwendet. Dieser Zweck wird insbesondere verwirklicht durch die Beschaffung von Mitteln durch Beiträge, Spenden sowie durch Veranstaltungen, die der ideellen Werbung für die geförderten Zwecke dienen.

3. Bei der Verwirklichung der Zwecke in Absatz 2a) bis d) kann sich der Verein auch Hilfspersonen bedienen.

4. Ein Rechtsanspruch auf Leistungen des Vereins steht niemandem zu und wird auch nicht durch regelmäßige oder wiederholte Leistungen begründet.

### **§3. Mitglieder und Ehrenmitglieder von Star Care.**

1. Mitglied von Star Care können alle natürlichen Personen werden, die sich zu dem Zweck des Vereins bekennen. Der Antrag auf Erwerb der Mitgliedschaft ist schriftlich an den Vorstand zu richten, der auch über die Aufnahme entscheidet. Über den Antrag entscheidet der Vorstand innerhalb einer Frist von 3 Monaten nach Zugang des Antrags. Der Vorstand teilt dem Antragsteller unverzüglich mit, ob der Antrag angenommen oder abgelehnt wurde.

2. Der Verein besteht aus mindestens fünf Mitgliedern.

3. Die Mitgliederversammlung kann eine Aufnahmegebühr (max. 50€) festsetzen und diese jederzeit ändern. Die Aufnahmegebühr ist mit dem Zugang der schriftlichen Mitteilung, dass der Antrag auf Erwerb der Mitgliedschaft angenommen wurde, in voller Höhe zur Zahlung fällig.

4. Die Mitglieder sind verpflichtet, Geld- und/oder Sachbeiträge an den Verein zu leisten. Der Beitrag (max. 50€) wird als Jahresbeitrag erhoben, dessen Höhe von der Mitgliederversammlung beschlossen wird. Der Jahresbeitrag ist, wenn er für ein folgendes Geschäftsjahr oder mehrere folgende Geschäftsjahre beschlossen wird, am ersten Bankarbeitstag des jeweiligen Geschäftsjahres in voller Höhe zur Zahlung fällig.

Bei Verletzung der Beitragspflicht erlischt die Mitgliedschaft. Die Beitragspflicht ist verletzt, wenn der Mitgliedsbeitrag drei Monate nach Ablauf der Fälligkeit noch nicht eingegangen ist. Ein ausscheidendes Mitglied kann keine Mitgliedsbeiträge zurückfordern.

5. Ehrenmitglieder sind solche Unternehmen, sonstige Organisationen und juristische Personen, die eine Spende mindestens in Höhe des Mitgliedsbeitrages leisten. Ebenfalls Ehrenmitglieder von Star Care sind natürliche Personen, die nicht Mitglied von Star Care sind und eine Spende mindestens in Höhe des Mitgliedsbeitrages leisten. Der Vorstand entscheidet über die Aufnahme des Ehrenmitglieds von Star Care, ebenso über die Beendigung der Ehrenmitgliedschaft.

6. Die Mitglieder sind weiter verpflichtet, persönliches Engagement (Arbeitsleistung in weiterem Sinne) in die Vereinsarbeit einzubringen. Kommt ein Mitglied dieser Verpflichtung über einen Zeitraum von mehr als 12 Monaten nicht nach, so kann es durch Beschluss der Mitgliederversammlung (2/3 Mehrheit der Stimmen) ausgeschlossen werden.

7. Die Mitgliedschaft erlischt durch Kündigung, die dem Vorstand drei Monate vor Ablauf des Geschäftsjahres schriftlich mitzuteilen ist, Ausschluss oder Tod des Mitgliedes. Ein Ausschluss erfolgt mit einer Frist von drei Monaten zum Schluss des Geschäftsjahres auf Beschluss der Mitgliederversammlung und wird dem Mitglied unverzüglich schriftlich mitgeteilt.

### **§4. Organe.** Organe von Star Care sind

- die Mitgliederversammlung
- der Vorstand

### **§5. Mitgliederversammlung.**

1. Die Mitgliederversammlung beschließt über:

- a) den Beitragssatz,
- b) Verabschiedung des Tätigkeitsberichtes,
- c) Entlastung des Vorstandes,
- d) Satzungsänderungen,
- e) die Ernennung und Abberufung der Vorstandsmitglieder,
- f) die Ernennung und Abberufung der Kassenprüfer,
- g) die Genehmigung der Abrechnung des abgelaufenen Geschäftsjahres sowie die Genehmigung des Finanzplanes für das bevorstehende Geschäftsjahr,
- h) die Auflösung des Vereins

2. Die ordentliche Mitgliederversammlung findet grundsätzlich einmal im Jahr statt. Die Einberufung erfolgt durch Entscheidung mit einfacher Mehrheit des Vorstandes oder auf Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder.

3. Der Vorstand hat die Mitglieder per email oder postalisch unter Angabe der Tagesordnung mit einer Frist von acht Tagen vor der anberaumten Versammlung zu laden.

4. Einen schriftlichen Antrag auf Aufnahme eines bestimmten Tagesordnungspunktes können 1/20 der Mitglieder gegenüber dem Vorstand stellen.

## **§6. Beschlüsse der Mitgliederversammlung.**

1. Beschlüsse der Mitglieder werden in Mitgliederversammlungen gefasst. Jedes Mitglied hat in der Mitgliederversammlung eine Stimme. Ein in der Mitgliederversammlung abwesendes Mitglied kann sich durch ein mit einer schriftlichen Vollmacht versehenes und in der Mitgliederversammlung anwesendes Mitglied, das nicht Mitglied des Vorstandes ist, vertreten lassen. Die gleichzeitige Vertretung von bis zu fünf Mitgliedern ist zulässig.

2. Beschlüsse der Mitgliederversammlung bedürfen der einfachen Mehrheit der in der Mitgliederversammlung anwesenden oder vertretenen Mitglieder, soweit nicht zwingende gesetzliche Vorschriften oder diese Satzung etwas anderes bestimmen.

3. Eine Satzungsänderung kann nur beschlossen werden, wenn sie in der Ladung zur Mitgliederversammlung gesondert angekündigt wird und auf der Versammlung zwei Drittel der Vollmitglieder anwesend sind. Die Satzungsänderung kann nur mit einer Stimmenmehrheit von zwei Dritteln beschlossen werden.

4. Wenn auf der ersten Mitgliederversammlung zwei Drittel der Mitglieder nicht anwesend oder vertreten sind, kann eine zweite Mitgliederversammlung einberufen werden, die mit den anwesenden Vollmitgliedern beschlussfähig ist. In diesem Fall bedarf der Beschluss der Homologation des Zivilgerichtes.

5. Bezieht sich die Satzungsänderung auf den Vereinszweck, weswegen der Verein gegründet wurde, ist die zweite Mitgliederversammlung nur beschlussfähig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Satzungsänderung ist beschlossen, wenn sie eine Mehrheit von drei Vierteln der Stimmen erhält.

Sind bei der zweiten Mitgliederversammlung nicht zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten, muss der Beschluss vom Zivilgericht homologiert werden.

6. Jede Satzungsänderung muss innerhalb eines Monats nach dem Beschluss in den Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht werden.

7. Die in der Mitgliederversammlung gefassten Beschlüsse werden innerhalb eines Monats nach der Versammlung am Sitz vorgehalten und können dort von Mitgliedern und Dritten eingesehen werden.

## **§7. Vorstand.**

1. Der Vorstand soll sich aus mindestens fünf Mitgliedern zusammensetzen und wird von der Mitgliederversammlung für die Dauer von zwei Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist möglich.

2. Der Vorstand besteht aus einem Präsidenten, einem Vizepräsidenten, einem Schriftführer, einem Kassenwart und einem Verantwortlichen für Marketing & Öffentlichkeitsarbeit.

Der Vorstand hat folgende Aufgaben:

- a. Gerichtliche und außergerichtliche Vertretung des Vereins,
- b. Vorlage der Jahresabrechnung des abgelaufenen Geschäftsjahres zwecks Verabschiedung durch die Mitgliederversammlung,
- c. Vorlage des Finanzplanes für das bevorstehende Geschäftsjahr,
- d. Aufnahme von Mitgliedern,

3. Der Verein wird nur wirksam verpflichtet, wenn zwei Vorstandsmitglieder unterschrieben haben.

4. Der Vorstand ist nach seiner Verantwortung berechtigt, bei organisatorischem Bedarf eines seiner Vorstandsmitglieder als Geschäftsführer zur Abwicklung laufender Geschäfte und sämtlicher sonst anfallender Aufgaben, die dem Vereinszweck dienen, zu bestellen.

5. Der Vorstand trifft sich in regelmäßigen Abständen zu Vorstandssitzungen, um seine Arbeit zu koordinieren und abzustimmen.

6. Die Vorstandsmitglieder üben die Tätigkeit unentgeltlich aus. Aufwandsentschädigungen bleiben davon unberührt.

7. Der Vorstand entscheidet durch Beschluss. Beschlüsse des Vorstandes werden in Sitzungen gefasst. Abwesende Mitglieder des Vorstandes können an der Abstimmung teilnehmen, indem sie eine schriftliche Stimmbotschaft durch ein in der Sitzung anwesendes Mitglied des Vorstandes überreichen lassen. Mit Zustimmung aller Mitglieder des Vorstandes können Beschlüsse des Vorstandes auch schriftlich (einschließlich per Telekopie), im Wege der elektronischen Medien oder mündlich gefasst werden. Über alle Beschlüsse des Vorstandes ist eine Niederschrift anzufertigen, die jedoch nicht Voraussetzung für die Wirksamkeit der gefassten Beschlüsse ist. Jedes Mitglied des Vorstandes erhält eine Fotokopie der Niederschrift.

8. Bei der Beschlussfassung hat jedes Mitglied des Vorstandes eine Stimme. Beschlüsse des Vorstandes bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden Mitglieder des Vorstandes. Im Falle der Stimmengleichheit hat der 1. Vorsitzende eine zweite Stimme, die anderen Mitglieder des Vorstandes haben keine zweite Stimme.

**§8. Auflösung.** Bei Auflösung von Star Care fasst die Mehrheit der Mitglieder des Vorstandes Beschluss über die ausschließliche und unmittelbare Verwendung des Vermögens von Star Care für gemeinnützige Zwecke durch eine andere

soziale Einrichtung. Im Falle einer Nicht-Einigung, wird das Vermögen von Star Care gleichverteilt auf die spendenbegünstigte Organisationen der letzten 24 Monate aufgeteilt.

Luxembourg, den 02. April 2015.

Laurence Deckenbrunnen / Wolfgang Bremm /  
Pascal Urbin / Lou Weis / Jeff Raach.

Référence de publication: 2015055172/164.

(150062790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Saltgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Saltgate S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-1263 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B128.029 (the "Company"). The Company was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, of 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1385 of 6 July 2007. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg of 6 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3787 of 9 December 2014.

THERE APPEARED:

SALTGATE H (UK) LIMITED, a company registered in the United Kingdom, under Company Registry Number 8377981, having its registered office at 53 Chandos Place, London, WC2N 4HS, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- a. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- b. That the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has waived a convening notice for the meeting and decided to vote on all items of the following agenda:

*Agenda:*

- a. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring it from its current amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) to five hundred thousand and one Euros (EUR 500,001.-) by the issuance of one (1) share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share") and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the "Articles");
- b. The Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to the New Share and to make payment by a contribution in cash, together with an aggregate share premium of sixteen thousand Euros (EUR 16,000-).
- c. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles.
- d. Miscellaneous.

That on the basis on the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring it from its current amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) to five hundred thousand and one Euro (EUR 500,001.-) by the issuance of one (1) share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription and full payment of the one New Share together with an aggregate share premium of sixteen thousand Euros (EUR 16,000-), as follows:

### *Subscription*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the New Share with a nominal value of one euro (EUR 1,-), with payment of a share premium in a total amount of sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-), and to make payment in full for such newly subscribed share and share premium by a contribution in cash.

### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

#### **" Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

5.1. The subscribed capital of the Company is set at five hundred thousand one Euro (EUR 500,001) divided into five hundred thousand and one (500,001) ordinary shares all with a par value of one Euro (EUR 1) per share, fully subscribed and entirely paid up".

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier avril,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'actionnaire unique de Saltgate S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.029 (la "Société"). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1385 du 6 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière modification suivant l'acte du notaire, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3787 du 9 décembre 2014.

A COMPARU:

SALTGATE H (UK) LIMITED, une société immatriculée au Royaume-Uni sous le Numéro du Registre des Sociétés 8377981, dont le siège social se situe au 53 Chandos Place, London, WC2N 4HS, Royaume-Uni (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- a. que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.
- b. Que l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre, renonce à une convocation à la présente assemblée et décide de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

### *Agenda:*

- a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à un montant de cinq cent mille et un Euros (EUR 500.001,-) par l'émission d'une (1) action, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Action») et ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les «Statuts»).



b. Acceptation de la souscription et libération intégrale de la Nouvelle Action émise, ensemble avec une prime d'émission de seize mille Euros (EUR 16,000.-).

c. Modification de l'Article 5, premier alinéa, des Statuts; et

d. Divers.

Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à un montant de cinq cent mille et un Euros (EUR 500.001,-) par l'émission d'une (1) action, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la souscription et le paiement total la Nouvelle Action émise avec une prime d'émission d'un montant total de seize mille Euros (EUR 16,000.-) de la manière suivante:

*Souscription*

L'Actionnaire Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à la Nouvelle Action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de seize mille Euros (EUR 16,000.-), et libérer intégralement cette Nouvelle Action nouvellement souscrite et cette prime d'émission par un apport en capital.

*Troisième résolution*

Découlant des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille et un euros (EUR 500.001) représenté par cinq cent mille et une (500.001) actions ordinaires toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) par action, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 avril 2015. 2LAC/2015/7613. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055157/142.

(150062514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.515.

—  
Veuillez prendre note que:

Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux en France, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A.



Monsieur Fabrice Mas remplacera désormais Monsieur WELMAN Franciscus Willem Josephine Johannes.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue International S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015055146/16.

(150062867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 101.931.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055147/10.

(150063221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**RUBINO Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg E 2.266.

EXTRAIT

Il résulte de la déclaration de succession n°187, établie en date du 18 février 2015 à Athus, que les trente (30) parts sociales de la société RUBINO Société civile détenues par Monsieur Vito Angelo Celestino RUBINO, dit Victor RUBINO, décédé à Liège le 27 octobre 2014, sont réparties suite à son décès comme suit:

Madame Mireille FELTZ, veuve RUBINO, née le 10 avril 1932 à Halanzy (Belgique), demeurant à B- 6792 Halanzy, 9, rue de l'Industrie . . . . .	30 parts sociales en usufruit
Madame Lisiane RUBINO, née le 14 octobre 1952 à Longwy (France), demeurant à B-6792 Halanzy, rue Wisbais 15 . . . . .	¼ des 30 parts sociales en nue-propiété
Madame Patricia RUBINO, née le 22 mai 1956 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à B-6792 Halanzy, 63, rue de l'Industrie . . . . .	¼ des 30 parts sociales en nue-propiété
Madame Mylène RUBINO, née le 13 avril 1959 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à B-6700 Arlon (Bonnert), 113, rue du Vicinal . . . . .	¼ des 30 parts sociales en nue-propiété
Madame Magali RUBINO, née le 18 janvier 1972 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 17, rue de l'Industrie . . . . .	¼ des 30 parts sociales en nue-propiété

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015055149/22.

(150062916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 50.024.

EXTRAIT

Modification de l'adresse privée ou professionnelle de Monsieur Peter BERNIE, administrateur, qui demeurera désormais à l'adresse ci-après:

- 12-13 Essex Street, bâtiment Standard House, WC2R 3AA Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015055151/13.

(150063130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Reiserbann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.086.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2014*

Les actionnaires de la société REISERBANN S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée générale Ordinaire du 22 septembre 2014, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les actionnaires de la société constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Armand DISTAVE, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2015055136/24.

(150062904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Retrouvilles Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 141.441.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015055137/10.

(150063051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**RMC-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 221, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.909.

—  
Les soussignés:

1. Monsieur REYTER Nicolas, ingénieur diplômé THK,

demeurant à L-7636 Ernzen, 6, montée d'Ernzen

2. Monsieur SCHILZ Jérôme, ingénieur diplômé

demeurant à F-57480 Rustroff, 9, les Terrasses Battesti

3. Madame CASTAGNA Anne, technicien,

demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue du Puits

seuls associés de la société susmentionnée, constituée le 15 mars 1988, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

de procéder à un changement d'adresse du siège social, à savoir:

L-1471 Luxembourg 221, route d'Esch

Ce changement entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015

Fait en 5 exemplaires à Luxembourg, le 24 mars 2015.

N. Reyter / J. Schilz / A. Castagna.

Référence de publication: 2015055138/20.

(150062648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Rosny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Les Bilans au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055145/10.

(150063151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 57.856.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

*Pour S.I.P. INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015055152/22.

(150062722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Saltgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055156/10.

(150062513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 97.598,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 135.615.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 13 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet au 3 avril 2015;

- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société, de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Classe A Gérant

- Alain STEICHEN, Classe A Gérant

- Michael HUBER, Classe B Gérant

- Brian BYTOF, Classe B Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015055159/20.

(150063258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Taunus GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.425.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

BHF-BANK Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Bockenheimer Landstraße 10, 60323 Frankfurt am Main, Deutschland, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 73636,

hier vertreten durch Herrn Liridon ELSHANI, Angestellter, mit Amtssitz in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Frankfurt am Main am 24 März 2015.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Diese Komparentin, ersuchte den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist alleinige Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Taunus GP S.à r.l.", mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 534, rue de Neudorf, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Februar 2015, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B195.425, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Wert von jeweils einem Euro (EUR 1,-).

Alsdann fasst die einzige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft leicht abzuändern und zwar den Namen „Taunus SCS“ durch „Taunus Insurance Opportunities SCS“ zu ersetzen.

Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung folgender Wortlaut haben:

" **Art. 3. Gesellschaftszweck.** Alleiniger Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, Verwalten und Verwerten einer Beteiligung als unbeschränkt haftender Gesellschafter (associé commandité) an sowie die Übernahme der Funktion des Managers (gérant) der Taunus Insurance Opportunities SCS.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind."

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt den Namen der Gesellschaft leicht abzuändern indem der Name folgender Wortlaut bekommt "Taunus GP S.à r.l."

Infolgedessen wird Artikel 1, dritter Absatz der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Dritter Absatz.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Taunus GP S.à r.l."

*Anmerkung*

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> avril 2015. 2LAC/2015/7168. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055197/54.

(150062499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the third day of April,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tele Columbus Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155327 (the Company).

**THERE APPEARED:**

Tele Columbus Holdings S.A. a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, under number B 155306, (the Sole Shareholder)

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 20 August 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis KESSELER, notary then resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2236, of 20 October 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 24 January 2014 pursuant to a deed drawn up by the abovementioned Maître Francis KESSELER, published in the Mémorial under number 1284, on 20 May 2014.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142389 and having a share capital of EUR 12,500 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration, as determined in the engagement letter entered into on 19 March 2015. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tele Columbus Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155327 (la Société).

### **A COMPARU:**

Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155306, (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé de la Société et que par conséquent l'Assemblée est dûment constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, tels qu'indiqués ci-dessous;

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2236 du 20 octobre 2010. Depuis cette date les Statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et le plus récemment en date du 24 janvier 2014 conformément à l'acte dressé par Maître Francis KESSELER précité, publié au Mémorial C numéro 1284 du 20 mai 2014.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142389, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12.500 en tant que liquidateur de la



Société (le Liquidateur) et que ce dernier percevra une rémunération telle que définie dans la lettre de mission signée le 19 mars 2015. Le Liquidateur a pouvoir d'accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055198/126.

(150062885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.812.890,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.725.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du 11<sup>ème</sup> Conseil de Gérance qui s'est tenue à Zurich, le vendredi 20 février 2015 à 12h00*

6. Divers

- Modification de siège social de la Société

Le Conseil approuve le changement de siège social de la Société suite au déménagement des bureaux de la Société. Le nouveau siège social s'établira au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'adresse du Délégué à la gestion Journalière Monsieur VILLAMOR GARCIA Alvaro change de 26 avenue Louvigny L-1946 pour la nouvelle adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, 3<sup>ème</sup> étage L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2015055199/16.

(150062643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Tarp Trade & Licence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.071.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 09 avril 2015 que:  
Suivant l'article 9.1. de la constitution, le nombre de mandats va changer à quatre mandats:

Sont nommés:

Monsieur Alexander MATTSCHULL, né le 02.03.1972 à Bad-Homburg (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF, 8, Peter-Geibelstrasse, a été nommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Sont renommés:

Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été renommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Monsieur Arnold Heinrich Kurt MATTSCHULL, né le 15.09.1951 à Mammolshain (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8A, Peter-Geibelstrasse, a été renommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Madame Birgit MATTSCHULL-SEIDEL, née le 29.05.1947 à Francfort (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8A, Peter-Geibelstrasse, a été renommée administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B87204, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, a été renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2015055210/31.

(150062527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

#### **TEIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.242.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente et d'achat en date du 27 février 2015 que l'ensemble des 500 parts sociales émises par TEIF Luxembourg Investments S.à r.l. ont été cédées par Tamar European Industrial Fund Limited, une société régie par le droit de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Guernesey sous le numéro 45394 et avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL, St Peter Port à TEIF MStar 1 SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196043 et avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

TEIF MStar 1 SCA, prénommée, est depuis le 27 février 2015 l'associé unique de TEIF Luxembourg Investments S.à r.l. et est détentrice de l'ensemble des 500 parts sociales émises par cette dernière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEIF Luxembourg Investments S.à r.l.*

Référence de publication: 2015055212/19.

(150063145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

#### **TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 943.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.846.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente et d'achat en date du 27 février 2015 que l'ensemble des 37.740 parts sociales émises par TEIF Luxembourg S.à r.l. ont été cédées par Tamar European Industrial Fund Limited, une société régie par le droit de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Guernesey sous le numéro 45394 et avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL, St Peter Port à TEIF MStar 1 SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196043 et avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

TEIF MStar 1 SCA, prénommée, est depuis le 27 février 2015 l'associé unique de TEIF Luxembourg S.à r.l. et est détentrice de l'ensemble des 37.740 parts sociales émises par cette dernière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEIF Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2015055213/19.

(150063132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Telectronics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055215/10.

(150062778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Tourist Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.784.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055222/10.

(150063148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Tierra de Cafe G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 70, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 166.006.

Gemäß Geschäftsanteilskaufvertrag zum 01.01.2015 wurden 50 % der Gesellschaftsanteile übertragen von:

Linda Amelia Roberta Ortolani

250 Gesellschaftsanteile

auf den neuen Gesellschafter:

Mondo del Caffè S.à.r.l

mit Sitz in Zone Industrielle „Op der Gleich“ in L-6468 Echternach

eingetragen im RCSL unter der Nummer B 92.262

250 Gesellschaftsanteile

Linda Amelia Roberta Ortolani / Mondo del Caffè S.à.r.l

Référence de publication: 2015055218/16.

(150063250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**TKMB-Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015055219/12.

(150063058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Tesa Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 136.275.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015057106/11.

(150064953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Temaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.788.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015057105/12.

(150065286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Toca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.241.

Les comptes annuels redressés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 01/08/2014 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° L140138339.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOCA S.à r.l.*

CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.A.  
224, route d'Arlon  
L-8010 STRASSEN  
Signature

Référence de publication: 2015057107/16.

(150065413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 132.426.

Die Bilanz zum 30. Juni 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 16. April 1015.

*Für Redalpine Capital I S.C.S., SICAR  
Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2015057035/14.

(150065534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Telecom Italia Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 77.970.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/04/2015.

Référence de publication: 2015057104/10.

(150064898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Talia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 171.604.

Les comptes annuels au 4 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057102/9.

(150065012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Tempo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 183.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057095/9.

(150064778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Survicam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier.  
R.C.S. Luxembourg B 162.149.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057093/10.

(150065098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Lyxor Quantitative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056953/10.

(150065330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Medacta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056972/10.

(150065052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

Signature.

Signature.

**Ramkey s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 183.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057042/10.

(150065372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

**Pfizer PFE Norway Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 196.050.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Pfizer Holding France SCA, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the France, having its registered office at 23/25 avenue du Docteur Lannelongue, 75014 Paris, France, and registered with the trade and companies register in Paris under number 612 009 936,

Pharmacia LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, United States of America, and

Pfizer Health AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 191 90 Sollentuna, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556131-9608,

represented by Mrs. Sophie Mathot, clerck de notaire, residing professionally in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons in the capacity in which they act, have declared their intention to incorporate by the present deed a “société à responsabilité limitée” and to draw up the articles of association of it as follows:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is “Pfizer PFE Norway Holding S.à r.l.”

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.



**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

## **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The corporate capital of the company is set at FIFTY THOUSAND FIVE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 50,500.-) divided into FIFTY THOUSAND FIVE HUNDRED (50,500) parts having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to nonparticipants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 16.** If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1<sup>st</sup> of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30<sup>th</sup>, 2015.

##### **Art. 18.**

###### **A) Financial statements and Annual dividend**

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

###### **B) Interim dividends**

The board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

## Title VII. - Varia

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, declare to subscribe the whole capital as follows:

Pfizer Holding France SCA ..... 30,487 parts

The thirty thousand four hundred and eighty-seven (30,487) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of THIRTY THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN U.S. DOLLARS (USD 30,487.-).

Pfizer Health AB ..... 13,869 parts

The thirteen thousand eight hundred and sixty-nine (13,869) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of THIRTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SIXTY-NINE U.S. DOLLARS (USD 13,869.-).

Pharmacia LLC ..... 6,144 parts

The six thousand one hundred and forty-four (6,144) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-FOUR U.S. DOLLARS (USD 6,144.-).

As a result the amount of FIFTY THOUSAND FIVE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 50,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

### *Costs and Valuation*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.

### *Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart, Belgium on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy, France on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York, United States of America, on April 13, 1962, professionally residing at 235 East 42<sup>nd</sup> Street, 10017 New York, United States of America.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the person representing the above appearing parties, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Follows the french version:**

L'an deux mille quinze, le deux avril,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

Pfizer Holding France SCA, une société en commandite constituée en vertu des lois de la France, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue, 75014 Paris, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 612 009 936,

Pharmacia LLC, une société constituée en vertu des dispositions du Delaware Limited Liability Act, ayant son siège social au 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, Etats-Unis d'Amérique, et

Pfizer Health AB, une société constituée en vertu des lois de la Suède, ayant son siège social au 191 90 Sollentuna, Suède, et \_ immatriculée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556131-9608,

représentée par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, résidant professionnellement à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les personnes nommées ci-avant, dans la qualité en laquelle ils agissent, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'établir les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Pfizer PFE Norway Holding S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE MILLE CINQ CENTS U.S. DOLLARS (USD 50.500,-) représenté par CINQUANTE MILLE CINQ CENTS (50.500) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.

Le capital social émis de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant,

ou

- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales \_ concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le dernier jour de novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2015.

##### **Art. 18.**

###### **A) Comptes sociaux et dividende annuel**

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

###### **B) Dividendes intérimaires**

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

#### **Titre VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes. Les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications y relatives pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

##### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, les parties comparantes déclarent souscrire le total du capital de la manière suivante:

Pfizer Holding France SCA . . . . . 30.487 parts

Les trente mille quatre cent quatre-vingt-sept (30.487) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) par part par un apport en numéraire de TRENTE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT U.S. DOLLARS (USD 30.487,-).

Pfizer Health AB . . . . . 13.869 parts

Les treize mille huit cent soixante-neuf (13.869) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) par part par un apport en numéraire de TREIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-NEUF U.S. DOLLARS (USD 13.869,-).

Pharmacia LLC . . . . . 6.144 parts

Les six mille cent quarante-quatre (6.144) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) par part par un apport en numéraire de SIX MILLE CENT QUARANTE-QUATRE U.S. DOLLARS (USD 6.144,-).

Le montant de CINQUANTE MILLE CINQ CENTS U.S. DOLLARS (USD 50.500,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant cet acte.



*Evaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.300.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivants ont été élues gérants de la société:

- Monsieur Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, Belgique le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, France le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur André PETRUNOFF, né à New-York, Etats Unis d'Amérique, le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 235 East 42<sup>nd</sup> Street, 10017 New York, Etats Unis d'Amérique.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 avril 2015. 1LAC / 2015 / 10468. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055081/393.

(150063189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.050,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 10 avril 2015*

L'associé unique de la Société décide de révoquer M. Michael Christopher HUGHES de son mandat en qualité de gérant ayant pouvoir de signature A de la Société avec effet en date des présentes résolutions.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante:

*Gérants ayant pouvoir de signature A:*

- M. Anthony CHOUËIRI,
- M. Hussein TAHIR,
- M. Olivier Safi KALO, et
- M. Walid CHEIKHA;

*Gérants ayant pouvoir de signature B:*

- M. Nadi NAJJAR, et
- M. Aidan FOLEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054871/21.

(150062889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.